

Frankwalt Möhren :

L'importance de la critique des sources en étymologie

(conférence présentée le 3 novembre 2005 dans le cadre du «Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique» de l'ATILF)

Date de mise en ligne : 7 avril 2006

Article à citer comme suit :

Möhren, Frankwalt (2006). "L'importance de la critique des sources en étymologie", *in* : Buchi (Éva) (éd.), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Mohren_2005-11.pdf), 17 pages.

L'importance de la critique des sources en étymologie

1. Introduction

1.1. Apologie

Quelques principes simples garantissent le succès d'une conférence : sujet restreint, fil rouge immédiatement perceptible, contenu intéressant le public (et non seulement le conférencier), résultats tangibles illustrés par un petit nombre d'exemples pertinents, surtout pas de détails : une bonne conférence se construit comme un roman policier. Par contraste, ce que je suis amené à exposer aujourd'hui pourrait se résumer comme suit : sujet aux contours imprécis ; style « remarques » ; matériaux volumineux ; détails fastidieux qui pèsent comme du plomb sur les paupières de l'auditoire, telles les diapositives de la soirée après-vacances d'une lointaine connaissance ; tentative désespérée de respecter la limite du temps de parole alloué...

« L'importance de la critique des sources en étymologie »¹. La théorie est vite déployée : l'utilisation critique des sources dans le travail étymologique s'impose comme une évidence ; la pratique est plus simple encore : il faut le faire. Restent les exemples, présentés simplement par ordre alphabétique.

1.2. Objectif

Si le *Trésor de la langue française* s'appuie largement sur des sources primaires (des textes originaux) — spécialement dans la partie dite « synchronique », qui porte sur le français moderne (1789–1960) —, il se réfère aussi à des sources secondaires (dictionnaires, manuels, monographies). Dans sa partie (accessoire) historique, dite « diachronique », il est fondé partiellement et ponctuellement sur des sources primaires, mais, par nécessité, surtout sur des sources secondaires (dictionnaires [comme TL ou Gdf], glossaires [par exemple Gay]) et tertiaires (dictionnaires étymologiques comme le FEW, travaux de Harri Meier ou de Pierre Guiraud). Or cette pratique ne manque pas de poser des problèmes. Ainsi, pour ne parler que du merveilleux instrument que représente le FEW pour les recherches dialectologiques, onomasiologiques ou phonétiques, son utilisation acritique et sans retour aux sources a été sévèrement critiquée dès les années 1930 par Elisée Legros.

Le TLF(i) représente une base obligatoire de toute étude portant sur le lexique du français moderne, et ses notices étymologiques sont précieuses, voire indispensables dans la mesure où elles dépassent les données des travaux étymologiques antérieurs. Pour en extraire la substance, il faut parcourir l'article entier d'un œil critique : c'est ce que fait tout chercheur en lexicologie ou en lexicographie historiques². C'est aussi la démarche que nous adopterons ici : nous survolerons quelques articles du TLF pris sans choisir dans la tranche alphabétique traitée récemment ou actuellement au DEAF. Nos remarques de détail sont destinées à aiguïser l'esprit du consultant de tout dictionnaire, et tout particulièrement du TLF. Dans la suite, le lecteur trouvera d'abord l'article du TLF(i), puis le commentaire le concernant.

¹ Cette conférence prolonge les réflexions de Möhren 2004 et 2005.

² Les rédacteurs du DEAF passent aussi par là en élaborant leurs articles. S'il n'y a rien d'important à redire, cette phase du travail ne laisse pas de trace tangible dans l'article final du DEAF. Mais si le TLF devient ainsi source secondaire (s'il fournit par exemple une attestation ancienne relevée nulle part ailleurs ou s'il documente seul un fait du français moderne), il est dûment cité. Un silence ne veut donc pas dire que le TLF n'a pas été consulté (sauf erreur, bien sûr). En revanche, le DEAF ne corrige pas les notices historiques du TLF sur la base de ses propres recherches — cette tâche incombe au groupe de chercheurs TLF-Étym. Le DEAF ne fait pas non plus la critique explicite du FEW, où tout (datations de formes, localisations, datations de sens, définitions) est à corriger à la lumière des recherches conduites au DEAF. Certains en ont tiré la conclusion erronée que le DEAF ne corrigeait pas le FEW sur le fond.

2. Analyse

2.1. Jarde

JARDE, subst. fém., **JARDON**, subst. masc.
MÉD. VÉTÉR.

A. — Tumeur due à une rupture partielle du ligament calcanéo-métatarsien, qui se développe sur la région postéro-externe de la base du jarret du cheval (d'apr. CASS.-MOIR. 1979). *Parmi les tares osseuses notons : l'éparvin, en dedans et à la base du jarret, déformant le profil interne, en arrière, le jardon. Un peu en avant de celui-ci et en dehors, la jarde et enfin sur le côté externe, la courbe. Toutes ces tares sont le résultat d'une ostéite déformante du jarret ou d'une arthrite sèche* (GARCIN, *Guide vétér.*, 1944, p. 181).

B. — « Exostose du jarret du cheval, siégeant à la tête du métatarsien rudimentaire externe » (ST-RIQUIER-DELP. 1975). V. *supra* ex. de Garcin.

Rem. *Jarde* et *jardon* sont donnés comme synonym. par la plupart des dict. généraux. Pour ST-RIQUIER-DELP. 1975, la forme *jardon* est utilisée à tort. Selon *Lar. 20^e-Lar. Lang. fr.* ainsi que CASS.-MOIR. 1979, la forme *jardon* correspond au sens B.

Prononc. et Orth. : [ʒaʁd], [-ʒ]. *Ac.* 1762-1835 *jardon*, dep. 1878 *jarde, jardon*. **Étymol. et Hist.** **I.** 1516 *zardre* (Frère NICOLE, *Trad. des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, f^o 95 v^o ds GDF.), attest. isolée ; **2.** 1678 *jarde* (GUILLET, 1^{re} part.). **II.** 1642 *jardon* (*Grande mareschalerie du Sr de l'Espiney*, 115 d'apr. FEW t. 19, p. 55a). Empr. à l'ital. *giarda*, terme d'art vétér. attesté dep. le XIII^e s. (G. ROSSO ds BATT.), lui-même empr. à l'ar. *ḡarad* : le mot a d'abord été introduit en Sicile par les vétérinaires arabes (v. FEW, *loc. cit.*). Il empr. à l'ital. *giardone* (av. 1566, RUSCELLI ds BATT.), dér. de *giarda*.

Définitions. — La description sémantique distingue « tumeur due à une rupture partielle du ligament calcanéo-métatarsien, qui se développe sur la région postéro-externe de la base du jarret du cheval » (A.) et « exostose du jarret du cheval, siégeant à la tête du métatarsien rudimentaire externe » (B.). Ces « définitions » ne correspondent pas aux exigences de la lexicographie ; elles représentent simplement des citations adaptées de deux textes de médecine vétérinaire. On y comprend si peu que le rédacteur lui-même n'a pas remarqué qu'il s'agissait d'une seule et même réalité, dont deux traités parlent dans des termes distincts. Si le rédacteur s'était affirmé comme lexicographe, il n'aurait retenu qu'une seule définition établie selon les règles reçues.

Remarque. — La remarque (« Rem. ») donne trois renseignements : 1^o certains dictionnaires généraux donnent *jarde* et *jardon* comme synonymes ; 2^o pour un texte technique cité, *jardon* serait « utilisé à tort », 3^o deux dictionnaires attribuent au contraire à *jardon* le sens B. En creusant on s'aperçoit que *jardon* n'est pas synonyme de *jarde* : il sert à désigner un état particulier de la maladie appelée *jarde*, à savoir une jarde qui se manifeste pas seulement d'un côté du jarret, mais des deux côtés. Pour ce qui est de la marque « utilisé à tort », elle relève de la prescription et non pas de la linguistique ; il faudrait donc soit en faire abstraction, soit l'utiliser à des fins de description linguistique. Enfin, étant donné que A. et B. recouvrent un seul sémantisme, la troisième remarque est sans fondement.

Histoire. — On ne relève pas de définitions précises ou pas de définition du tout dans la rubrique historique des articles du TLF. Cela présuppose qu'afin d'apprécier une information donnée dans cette rubrique, le consultant doit relire la totalité de l'article ; or ce n'est jamais (sic !) le cas. Il

s'ensuit qu'une définition — pas forcément complète et syntagmatique : une simple glose rapide suffirait — est au fond nécessaire dans la notice étymologique de chaque article. En l'occurrence, le rédacteur de l'étymologie ne se doutait sûrement pas que le lexème français moderne allait être pourvu de deux définitions³ ; étant donné que A. = B., il se voit confirmé après coup.

Variante phonétique zardre. – Sous I. 1. est citée la forme *zardre*, qualifiée d'isolée ; la source en est Godefroy, qui donne aussi la forme plus « normale » *zarde*, que le TLF ne reprend pas, probablement parce qu'elle provient de Roquefort-Flaméricourt 1808, qui ne fournit pas de contexte. Mais cette attestation existe, et qualifier d'isolée celle de 1516 est un peu trompeur (puisque ce texte en contient d'autres, comme nous le verrons, et que l'attestation de Roquefort-Flaméricourt était bien disponible). De plus, un terme technique est rare tant que les textes techniques dépouillés sont rares...

Étymologie. – La proposition étymologique « Emprunté à l'it. *giarda* ... 13^e s. » correspond à une pétition de principe selon laquelle « un emprunt arabe du français est passé par l'italien ou par l'espagnol, chose certaine quand les attestations sont plus anciennes dans ces deux langues »⁴. Or une telle affirmation ne saurait être valable en général : à moins d'entreprendre des recherches poussées sur les traditions discursives des vétérinaires à l'échelle européenne, il faut rester très prudent. C'est donc l'ancienneté relative des attestations italiennes qui a dicté l'étymologie.

Le TLF cite justement le premier texte italien (Giordano Rosso) à contenir le lexème *giarda* ; sa source, le GDLI, cite ensuite Pier de' Crescenzi, précisément le texte d'où vient d'une façon ou d'une autre l'attestation française de 1516. On oublie volontiers que Pier a écrit son livre en latin et que c'est seulement par la suite que le livre latin a été traduit en français et en italien. Dès lors, pourquoi ne pas postuler un emprunt au moyen latin ? À Paris il serait facile de vérifier le texte des *Prouffits champestres*. On verrait que la citation vient du livre IX, lequel n'est qu'une copie du traité de maréchaussée de Jordanus Rufus. Ce texte latin a été traduit en ancien français dès la fin du 13^e siècle (sigle du DEAF : JordRufMP) : l'équivalent du passage latin s'y trouve textuellement ; la traduction comporte une attestation de *jarde* et dix attestations de *jerde* (cf. page suivante l'article *jarde* du DEAF, à paraître dans les ajouts à J).

³ Nous savons que la plupart des notices historiques étaient rédigées sans connaissance de la partie dite synchronique.

⁴ Cette supposition est probablement aussi à l'origine, au moins partiellement, de la mention « isolé » déjà traitée.

JARDE f.

[Emprunt de l'ar. ĞAR(A)D "exostose qui survient au jarret du cheval par le surmenage (résultant en une rupture partielle de ligaments, puis à l'exostose), jarde" (Devic 143; Lane 1,2,408a⁽¹⁾; cp. Wehr 106) par le biais du traité latin de Jordanus Rufus (Sicile mil. 13^es.: mlt. *jarda*, *giarda*, ms. 13^es., Devic; *zardum* dans Delprato, Mascalcia, 1865, p. 180), d'où aussi it. *giarda* "id." (dep. 14^es. (?), Battaglia 6,768b⁽²⁾). Le FEW 19,55a pense que fr. *zardre* (imprimé 1516 de PCresc) et fr. *jarde* ('dep. 1642') soient empruntés à l'italien: douteux pour le dernier. Cf. PellegrAr 1,210. — La var. *jerde* pourrait remonter indirectement à la var. ar. *ġer(a)d* (cp. it. *jerda*, R. Gualdo [ici n. 2] 146).]

jarde JordRufMP 665 (ms. ca. 1300); 536 var. R ms. de 1390; 540 var. R [prob. passim, mais non relevé par l'éd.], *jerde* JordRufMP 535 (ch. 31; = JordRufNK ch. 33⁽³⁾); 536; 541; 542; 543; 553; 558; 565; 573; 619; JordRufNK ch. 43 (= MP 665 *jarde*), *gerde* JordRufNK ch. 33 (= MP 536 *jerde*)

◆ "exostose qui survient au jarret du cheval par le surmenage (résultant en une rupture partielle de ligaments, puis à l'exostose), jarde"⁽⁴⁾ (dep. fin

⁽¹⁾Apparemment proche de *ġurad* "rat"; cp. It. *musculus* "petit rat, petite souris; muscle". En arabe, la désignation s'étend aussi sur d'autres maladies ayant un aspect similaire.

⁽²⁾JordRuf [ch. 31] italien est daté de ca. 1250 par PellegrAr ('sicilien'; l'erreur vient de De Gregorio ZrP 29,228-231, mal lu [id., R 33,368: 14^es.]; PellegrAr date l'it. du 14^es.) et par LEI (v. la bibl. sub MascalciaRuffoVolg: it.merid.a., 1250 ca.; sic.a.sec. XIV = ZrP), et du 13^es. par Battaglia (1 att.: Jord. Ruf. it. Crusca; 2^e: P. Cresc. l. IX < Jord. Ruf.; 3^e: MascalciaRusioVolgDelprato, LEI 15^es.). Le seul Delprato, Mascalcia, 1865, contient des att. dans quatre traités it. dont l'identité, la localisation, la datation, la tradition manuscrite, la datation des mss. et l'identification des sources sont à établir: ait. *jarde*, var. *giarde*, *zarde*, p. 18; *zarda* p. 82; p. 230, xxiii *giardo*; p. 256 [= 3^e att. de Battaglia] et 257 *giardo*. V. R. Gualdo, Il lessico della mascalcia nei primi secoli, dans Le Solidarietà, ed. S. D'Onofrio et R. Gualdo, Galatina 1998, 146. FEW 19,55a n.1 peut induire en erreur: le *Libro del Cavallo* aurait appartenu à Frédéric II.

⁽³⁾Cette version, ms. mil. 14^es., a toujours *jerde*, sauf une fois *gerde*.

⁽⁴⁾C'est sans doute autre chose que le vessigon (tumeur molle) et l'*espavain*, ChirChevP § 80 [*L'espavain vient de bleceüre... si en ist puans humeurs...*, v. aussi JordRufMP ch. 32]; au

13^es., JordRufMP 535 (ch. 31) [*De la jerde dou jarret*; lt. *De jarda in gareto*, JordRufNK p. 244]; 536-540 [*jerde* (var. ms. R de 1390 *les jardes*, JordRufNK ch. 33 *gerde*) *naturellement viegne es jarrez des jambes dou cheval et avient aucune foiz accidentment, c'est assavoir par trop grant travail de force et de fort chevaucheüre* (ms. R pour ce qu'il labourent trop) ... et fet une enfleüre es jarrez de la grandeur d'une noiz ou de plus (var. ms. R un oef ou plus ou moins, cp. la citation de PCresc, infra). *Et avient ce aucune foiz dou jarret dedenz, aucune foiz dehors*]; 541; 542; 543; 553; 558; 565; 573; 619; 665; [PCresc impr. 1516 Gdf [*Zardre est une enflure en maniere d'oeufs ou plus grande ou plus petite qui naist es jarretz tant dehors comme dedans*⁽⁵⁾], Gdf 8,342c; [RoquefortGl 2,753b sans att. ou renvoi]; TLF 10,655a [sens A. et B.: distinction douteuse ou err.]; FEW 19,55a). — Möhren.

contraire, le FEW définit toutes ses attestations par "éparvin"; v. TLF 10, 655a.

⁽⁵⁾Ce texte vient de PCresc latin qui intègre, comme livre IX, JordRuf latin: la citation correspond à JordRufMP 540, cité supra.

Si le principe de l'antériorité d'attestation était déterminant, on pourrait dire inversement (à titre de plaisanterie) que l'italien *giarda* provient du français *jarde*. En tout état de cause, cela vaut la peine de s'intéresser d'un peu plus près aux attestations italiennes. GDLI cite trois textes anciens : 1^o Giordano Rosso (d'après la Crusca !), 2^o Piero de' Crescenzi (= Jordanus Rufus), 3^o *Trattato delle mascalcie* (traduction du 15^e siècle du texte de Jordanus Rufus) ; tous les trois émanent d'une seule source, le Jordanus Rufus latin. Une version sicilienne est datée par Pellegrini (1972 : 210) d'environ 1250⁵. Une telle antédation serait spectaculaire : le texte scientifique italien considéré jusqu'ici comme le plus ancien est la *Composizione del mondo* de Ristoro d'Arezzo (1282) ; un texte plus ancien ferait date : il aurait droit de cité dans tous les manuels et toutes les anthologies de l'italien d'avant Dante. En réalité, Pellegrini aura simplement mal lu Gregorio (1905 : 231)⁶. Ici joue le principe textuel qui précède l'analyse linguistique.

Le lexème italien (*jarde, giarde, zarda, [giardo]*) est attesté dans quatre traités édités par Delprato. Ces traités sont à dater et à localiser ; leurs manuscrits, leur interdépendance et les rapports avec Jordanus et Pier sont à établir. C'est un fait que Jordanus Rufus a écrit pour Frédéric un traité latin sur la base de sources ou d'un savoir (perso-)arabe. Ce texte a été traduit en français à la fin du 13^e siècle et au 14^e siècle (manuscrits : *ca* 1300 ; 1^{ère} moitié 14^e siècle ; deux du milieu du 14^e siècle ; 1390), probablement même sur la base de deux traditions latines (à l'italien *noce* [citation de la Crusca] et *uovo* [Pier] correspondent en français *noiz* [version M] et *oef* [version R]). La transmission du texte est compliquée par l'inclusion du traité dans le livre de Pier (latin > français/italien). Il reste que le mot français est emprunté au latin médiéval, qui le tient de l'arabe.

Variante jardon. – Pour ce qui est de *jardon*, son cas est intéressant du point de vue morpho-sémantique : si ce terme désigne une jarde de grande extension (ou double : des deux côtés du jarret), une dérivation en *-on*, suffixe diminutif en français (*cf.* TLF s.v. : « suff. à valeur dimin. [particularisante, partitive, de spécification, fréquentative, hypocoristique] »), surprend. Un rapprochement avec l'italien *giardone* subst. masc. « jarde double » (Tramater 1834 in GDLI 6, 771a) clarifie le problème sémantique et morphologique à la fois, puisqu'en italien, *-one* a une valeur augmentative. L'étymologie du TLF se trouve donc validée après ce rapprochement.

En dernier lieu — en vertu du principe onomasiologique —, on devrait s'intéresser encore aux désignations voisines, *éparvin* (JordRuf : « exostose causée par une blessure ») et *vessigon* (« une tumeur molle » ; mais *cf.* Littré s.v. *jarde* : « tumeur dure, quelquefois phlegmoneuse [...] »), mais cela nous mènerait sans doute trop loin ici.

2.2. Jaseran

JASERAN, JASERON, subst. masc.

Ouvrage façonné en maille métallique.

A. — *Vx.* Cotte de mailles légère. *N'ayant pu mettre sa cuirasse sur son épaule blessée, elle était seulement armée d'une de ces légères cottes de mailles, qu'on appelait jaserans* (FRANCE, *J. d'Arc*, t. 1, 1908, p. 367).

— *P. anal.* [Sous la forme *jaseron*] Broderie exécutée avec un fil métallique très dur tourné comme un ressort. (Dict. XIX^e et XX^e s.).

B. — *P. ext., JOAILL.* Chaîne d'or à maille fine dont on fait principalement des colliers. *Elle leva les bras au ciel, courut vers la*

⁵ Le supplément bibliographique du LEI (dans sa version interne datée d'avril 2002) reprend cette datation erronée pour MascalciaRuffoVolg, GualdoMs (sigle inconnu de la version publiée du supplément bibliographique [2002]).

⁶ Selon von Wartburg in FEW 19, 55a, ĞARAD, note 1, le *Libro del Cavallo* aurait appartenu à Frédéric II de Hohenstaufen — un livre italien de l'art vétérinaire d'avant 1250 ? — c'est presque impensable compte tenu de l'histoire de la littérature italienne.

porte, accrocha (...) le jaseron de son face-à-main au loquet de la porte (COLETTE, *Mais. Cl.*, 1922, p. 41). Il voit un cher visage détruit, une bouche où tremble une voix, un coin de feu, un fichu à grosses mailles, une croix d'or pendant à son jaseron (ARNOUX, *Suite var.*, 1925, p. 84).

Prononc. : [ʒazɛʁɑ̃] ou [-ɑ-]; [-ʒ]. En ce qui concerne [-ɑ-] v. la rem. ds MART. *Comment prononce* 1913, p. 36. **Étymol. et Hist.** **1. a)** Ca 1100 adj. *jazerenc* « fait de mailles de fer » (*Roland*, éd. J. Bédier, 1647 : l'osberc **jazerenc**) ; **b)** fin XII^e s. subst. *jaserant* « cotte de mailles » (*Aliscans*, éd. E. Wienbeck, W. Hartnacke, P. Rasch, 4056) ; **2.** 1527 *jasiran* « chaîne à mailles d'or ou d'argent » (*Test.*, Arch. mun. Douai, *ibid.* : ung **jasiran** d'or) ; 1530 *jaserain* (Arch. de Péronne, cité par M. de la Fons ds LABORDE, *Notice des émaux*, p. 350 : ung bracelet d'or, à fachen de **jaserain**) ; 1600 (L. BARTHÉLÉMY, *Inventaire de La Major de Marseille*, p. 5 : un **jaseron** d'or) ; **3.** 1823 *jaseron* « gros bouillon de broderie » (BOISTE). Adaptation, au moyen de l'anc. suff. *-enc* (DG t. 1, p. 66, § 142 ; NYROP t. 3, § 361-363) devenu *-an* (cf. suff. *-an** ds TLF t. 2, p. 903a) d'une anc. forme **jaserin*, supposée d'apr. l'ital. *ghiazarino* « cotte de mailles » (XIV^e s. ds BATT., s.v. *ghiazzerino*), l'esp. *cota jacerina* « id. » (1586 ds COR.) et le lat. médiév. *jasarinus* (lecture proposée par THOMAS (A.) *Essais*, p. 410 pour *jafarinus* « de couleur de safran » 1031 à Narbonne ds DU CANGE : unciās duas de auro **Jafarino** obtimo), empr. à l'ar. ġazā'iri « d'Alger », ville d'où l'on importait ces cottes de mailles (d'apr. COVARRUBIAS, cf. DIEZ, p. 162 et COR., s.v. *jacerino*). Voir FEW t. 19, pp. 56-57. **Bbg.** HUG. *Mots disp.* 1935, p. 74. - KIDMAN (J.). *Les Emprunts lexicol. du fr. à l'esp.* Paris, 1969, pp. 146-148. - SAIN. *Sources* t. 2 1972 [1925], p. 385, 398.

Description sémantique moderne. – Trois remarques s'imposent. D'abord, la définition « ouvrage façonné en maille métallique », censée couvrir les sens A. et B., est trop englobante : il faut exclure les tricots et les filets. Puis, le sens A. est qualifié de « vieux ». Le TLF(i) donne une interprétation de cet adjectif s.v. *vieux* : « Absol., LEXICOGR. *Vieux* ou vx. [Dans la terminol. des lexicographes] Indicateur stylistique signalant qu'une locution, un mot, un sens, est réputé ancien et tend à sortir de l'usage »⁷. Face à cette définition, l'indication « terme d'histoire » serait plus adéquate pour *jaseran* dans le sens « cotte de maille légère ». Cette dernière indication sémantique, enfin, paraît erronément restreinte par l'adjectif qualificatif *légère* : une cotte de maille est légère en soi (comparée avec un harnais), et on ne dispose d'aucune attestation qui permettrait d'inférer que *jaseran* désignait une cotte de maille caractérisée par sa légèreté ; « sorte de cotte de maille » suffira. Ici, le TLF a fait entrer le décor poétique d'Anatole France dans sa définition : c'est son contexte qui contient l'adjectif *léger* (*une de ces légères cottes de mailles*)⁸.

Quant à la définition du sens B. « chaîne d'or à maille fine dont on fait principalement des colliers », il faut sans doute la modifier, pour qu'elle soit adéquate aujourd'hui, en « chaîne (simili-)métallique composée de simples anneaux strictement ronds (colliers ou bracelets) ».

⁷ Cf. Nouveau Petit Robert s.v. *jaseran* : ANCIENNT (liste des abréviations s.v. *anciennt* : « anciennement : présente un mot ou un sens courant qui désigne une chose du passé disparue. Ne pas confondre avec VIEUX, avec HIST. »).

⁸ A. France s'est inspiré de la *Chronique de la pucelle* (ca 1450) de Cousinot, qui dit : *Elle étoit seulement armée d'un jaseran, pour la blessure qu'elle avoit eu la journée de devant* ; France a interprété à juste titre en « armement léger ».

Histoire. – *Jazerenc* est défini par « fait de mailles de fer » (de même von Wartburg in FEW 19, 56b : « formé de mailles »), ce qui est insuffisant, puisque cet adjectif qualifie exclusivement *hauberc* n.m. « chemise de mailles à manches, à gorgerin et à coiffe, qui fait partie de l’armure d’un homme d’armes » (Dörr in DEAF H 283), substantif qui désigne de toute façon une arme défensive faite de mailles. En réalité, l’adjectif *jazerenc* apporte une information concernant la fabrication ou l’origine du haubert. Selon la formule classique, il faut une définition correspondant à tout le défini et seulement au défini. Celle proposée par Dörr in DEAF J 227-228, « qui est fait de mailles de fer ou d’acier entrelacées dont la fabrication est supposée orientale » paraît assez adéquate, même si sa dernière partie fait appel à l’étymologie et à l’encyclopédie. Pour ce qui est de l’apparition du nom (issu d’une ellipse), elle est à antédater de la fin du 12^e siècle à *ca* 1170 (selon Dörr in DEAF J 228).

Dans la séquence « 1527 *jasiran* ‘chaîne à mailles d’or ou d’argent’ (*Test.*, Arch. mun. Douai, *ibid.* : ung **jasiran** d’or) », *ibid.* est à remplacer par *Gdf.* L’erreur du TLF s’explique par une correction interne : Godefroy avait 1350 et 1527 ; 1350 a été contrôlé par le rédacteur vigilant du TLF et corrigé en 1530 (*cf.* la ligne suivante)⁹, mais « 1527 *ibid.* » a été oublié.

Étymologie. – L’hypothèse étymologique part d’une dérivation au moyen du suffixe *-enc*, d’origine germanique (< -ING). Toutefois, la forme en *-enc* n’est attestée qu’une seule fois, dans la chanson de Roland (et dans la seule version d’Oxford)¹⁰, tandis que la grande majorité des attestations de l’ancien français (une centaine au total) présentent des formes en *-an(t)/-ans/-anz*. Si la forme en *-enc* était originelle, on s’attendrait à trouver nombre de variantes en *-en(c)/-ent* au moins en ancien picard, parler qui maintient la distinction /ẽ/ et /ã/¹¹. Inversement, les deux phonèmes sont neutralisés dans la chanson de Roland : notre laisse assone *osberc jazerenc* (*-enc* inspiré de *-erc* ?), *Rollant, vaillant, gent, nient, denz, France*, de sorte que le critère phonétique ne s’oppose pas à postuler l’antériorité de *-an(t)*. En résumé, les principes phonétique, diatopique et morphologique s’opposent à une dérivation en -ING, et encouragent à y voir un *-an* originel : Godefroy avait raison de lemmatiser en *jaseran*, tandis que Tobler-Lommatzsch, FEW¹², DEAF et TLF ont tort de postuler une forme en *-enc*. Pour ce qui est plus particulièrement du TLF, la formule « l’anc. suff. *-enc* [...] devenu *-an* » est à corriger en conséquence (de même ce qui est dit *s.v.* *-an*, où on parle d’une substitution de *-enc* par *-an*).

Selon le TLF, *jaseran* serait donc une « adaptation [...] d’une anc. forme **jaserin* ». Or le critère chronologique s’oppose à cette vue, car les formes romanes présentant -INU sont nettement plus tardives (italien : 14^e siècle¹³ ; espagnol : 16^e siècle ; portugais : 17^e siècle) que celles en *-an(t)* du français, que l’on relève dès le 12^e siècle. Quant à la forme du latin médiéval *jasarinus* (correction de *jafarinus*) que cite le TLF, elle est plus que douteuse, même si on ne tient pas compte de la définition sûrement erronée « de couleur de safran » (probablement inspirée de la forme *jafarinus*, pourtant corrigée) : localisée à Narbonne (en 1031), cette attestation irait mieux, selon le principe (macro-)diatopique, avec les formes occitanes en *-en(t)* (attestées depuis 1130). Dernier obstacle, sérieux celui-là, d’ordre encyclopédique : le contexte indique qu’un peintre achète *duos uncias de auro jafarino obtimo*¹⁴ : achète-il de l’or en feuille ? à quoi se réfère alors *jafarino* ?

⁹ Von Wartburg in FEW 19, 56b reprend cette erreur de datation (1350), que Dörr in DEAF J 228 ne critique pas explicitement. — Dans la citation datée de 1530, lire *a* au lieu de *à*.

¹⁰ L’autre « attestation » dans ThebesC est sans doute inventée ; l’édition ThebesSM 6367 reconstruit de même **nazarenc* (rime avec *renc*), sans preuve tirée de manuscrits. Noter que la forme en *-en(c)* dans la chanson de Roland (et Thebes ?) pourrait être un occitanisme (où *-ent* est normal), avec *-c* analogique.

¹¹ Gossen (1976 : § 15) précise bien que /ẽ/ et /ã/ se neutralisent en /ã/ dès le milieu du 11^e siècle, mais pas en picard.

¹² La disposition dans le FEW suggère à tort que *jazerenc* était la forme standard de l’ancien français.

¹³ De plus, l’initiale du lexème italien reste *ghia-* jusqu’au 17^e siècle.

¹⁴ TLF cite le contexte, mais omet de préciser que c’est un peintre qui a besoin du référent désigné par *auro*

On y ajoutera le principe syntagmatique : en ancien français, *jaseran* est seulement attesté en tant qu'épithète de *haubert*, puis, par ellipse, sous forme substantivée : la mention de cette particularité est indispensable (cf. TL 4, 1608 et Dörr in DEAF J 228). Pour ce qui est du niveau textuel, il faut préciser que *haubert jaseran* et *jaseran* apparaissent pratiquement en exclusivité dans des chansons de geste. Quant au sémantisme, c'est seulement de 1316 à ca 1382 que l'on trouve le sens « tissu maillé dont on fabrique les jaserans » (DEAF J 228, 31 ; Gay¹⁵ ; rien par exemple dans les *Comptes royaux* [CpRoyF : 1285–1314 ; CptRoyM : 1314–1328]).

Ce n'est qu'au terme d'une telle investigation que l'on peut songer à proposer un étymon. Cobarruvias (1611) avait légué son idée d'une dérivation du nom arabe de la ville d'Alger (ar. *Ġazā'ir*)¹⁶ à Diez (1887 : 162), à Meyer-Lübke (in REW n° 3947a) et à von Wartburg (in FEW 19, 56b). Meyer-Lübke formule toutefois des réserves d'ordre motivationnel (« die sachliche Begründung fehlt »), que von Wartburg signale en passant (19, 57a). Du point de vue phonétique, cette étymologie est possible : on partira alors de l'adjectif de relation ar. GAZAIRI, dont le suffixe aurait été substitué, dans le domaine roman, d'une part par le suffixe formateur d'adjectifs ethniques -INU (d'où occ. *jazeran*[t], attesté dès le 12^e siècle, et les formes italiennes, espagnoles et portugaises, beaucoup plus tardives)¹⁷, d'autre part par -an, de même valeur (cf. TLF s.v. -an, -ane), d'où les formes françaises du type *jaserant*. Mais c'est le critère encyclopédique qui porte un coup fatal à cet étymon : à l'époque qui nous intéresse, la ville d'Alger était absolument insignifiante : vers 1100, c'était un petit port sans aucune notoriété (cf. EI 1, 270a).

C'est une note rapide de Schultz (1889 : 2 : 44, note 3) qui nous mettra sur la bonne voie. Cet auteur rapproche sans grande conviction le lexème *jaseran* de *Jazera*, ancien nom de la ville de Zadar (it. *Zara*, anciennement *Jadera*, *Gazara*, *Jadra*, *Jazira*, *Diadora* [forme hellénisée], cf. Graesse 1972 s.v. *Jadera* [sans attestations]¹⁸). Au Moyen Âge, cette ville portuaire importante située sur la côte est de l'Adriatique était en effet très connue pour ses échanges avec Byzance, de même que, du temps de la chanson de Roland, par la guerre normando-byzantine en Dalmatie (1081—1084) menée par Robert Guiscard¹⁹.

Or, Byzance était célèbre pour ses cottes de maille, appelées *thorakes* (en grec ancien, le terme désigne le haubert), *zabai* (peut-être d'origine persane, cf. Koliass 1988 : 38, note 15)²⁰ ou encore *lorikia* (emprunt au latin [Isidore XVIII, 13, édition Lindsay 1911]²¹). Les cottes de mailles se distinguaient du *klibanion*, qui était un haubert à écailles. La désignation *zabareion* « dépôt de *zabai* » (Suda 10^e siècle) repousse au 11^e siècle même la désignation usuelle du dépôt d'armes, *armamenton* (lui-même emprunté au latin, cf. Koliass 1980). L'ensemble de ces éléments nous paraissent suffisants pour envisager une origine déonomastique de la désignation (*haubert*) *jaseran(t)*, originellement « (haubert) de Zadar »²².

jafarino.

¹⁵ Gay 2, 54b (1316) ; 1, 410b, s.v. *collerette* (1316 [autre attestation]).

¹⁶ Cobarruvias (1611 : 367a, 33) s.v. *cota* : « Las más finas son las que antiguamente se labravan en Argel, y por esto se llaman jacerinas ».

¹⁷ Comme parallèle formel, on peut citer arabe GARBI > ancien français *garbin* (cf. Straka in DEAF G 146).

¹⁸ Brunelli (1913 : 301) atteste latin *Jader*, latin médiéval *Jádera*, *Jadra*, *Giadera*, *Zadera*, etc.

¹⁹ Selon Steindorff (1984 : 34-36), qui atteste les formes *Jadra* et *Jadera*, Zadar était la capitale du Thema Dalmatia (superior) dès 872/873. Cf. la *Conquête de Constantinople* (White 1968 : 46 [§ 63]) : « Jadres en Sclavonie qui est un des plus forz citez del monde ».

²⁰ Attesté surtout au 6^e et au 7^e siècles, ce terme désignait plus tard des pièces d'armement supplémentaires (en tissu de mailles d'acier ?), cf. Koliass 1988 : 65.

²¹ *Lorica vocata eo quod loris careat ; solis enim circulis ferreis contexta est. Squama est lorica ferrea ex lamminis ferreis aut aereis concatenata*. Cf. Koliass 1988 : 39 avec note 22 (lorikion argenté, avec photo).

²² Il faudrait attester les formes *Zazira* et *Gazara* citées par Schultz (1889). Elles sont probablement sans rapport avec les îles Jaffarini au Maroc (esp. *Chafarinas*), situées à l'est de Saline et Melilla, mentionnées dans le portolan de Gratiosus Benincasa de 1435 (Kretschmer 1909 : 681a). — Quant à savoir si moyen grec *zaba* et *zabareion* y sont pour

2.3. Javelle

JAVELLE, subst. fém.

A. —, „Brassée de céréales ou d'oléagineux moissonnée à la faux ou à la moissonneuse, demeurant en petits tas sur le chaume, avant la mise en gerbe” (*Agric.* 1977). *Sa brassée d'épis, qu'elle posait ensuite en javelle, régulièrement, tous les trois pas* (ZOLA, *Terre*, 1887, p. 243).

[...]

B. —Fagot d'échalas, de sarments de vigne. *Mettez une javelle au feu* (*Ac.* 1798-1935). *M. Lhéry (...) chauffait paisiblement ses tibias chaussés de bas blancs, au feu de javelles qui brûlait en toutes saisons dans la cheminée* (SAND, *Valentine*, 1832, p. 7).

C. —, „Tas de sel de 8 à 10 tonnes provenant du râclage des tables salantes (levage)” (DUVAL 1959).

• Petit tas de sel. *Le sel est détaché à la pelle et rassemblé sur la table même en petits tas ou javelles pour faciliter son égouttage* (STOCKER, *Sel*, 1949, p. 25).

D. —*Loc., vx.* [En parlant d'un objet fait de pièces de bois assemblées] *Tomber en javelle.* „On dit qu'un baril, qu'un tonneau est tombé en javelle lorsque les douves et les fonds se séparent” (LITTRÉ). *Contre le jambage de la porte s'appuyait une roue démantelée et tombant en javelle, dernier débris d'un carrosse défunt sous le règne précédent* (GAUTIER, *Fracasse*, 1863, p. 2).

• *P. métaph.* *Notre corps est comme de l'herbe, dit-il. Voilà que nous sommes dans le demi-cercle de la faux. Les pieds de l'archange marchent déjà sur nos compagnons tombés en javelle* (GIONO, *Batailles ds mont.*, 1937, p. 202).

Prononc. et Orth. : [ʒa vɛl]. Att. ds *Ac.* dep. 1694. Homon. *Javel*.

Étymol. et Hist. 1. a) *Agric.* ca 1195 « chacune des poignées de blé scié qu'on couche sur la terre pour laisser le grain jaunir » (AMBROISE, *Guerre sainte*, 6482 ds T.-L.) ; **b)** vitic. 1307 « botte d'échalas » (FAGNIEZ t. 2, p. 13) ; **2. a)** fin XII^e s. fig. « monceau (de victimes) » (*Moniage Guillaume*, II, éd. W. Cloetta, 1566) ; **b)** technol. 1867 pèche « petit tas de huit morues ayant reçu plusieurs soleils » (LITTRÉ) ; 1893 sal. « tas de sel retiré du marais salant » (*DG*). Mot d'orig. gaul. (cf. irl. *gabāil* « saisir »), qui désignait ce qu'on rassemble par tas, par poignées, cf. lat. médiév. *javella* (DU CANGE). [...]

Description sémantique moderne. – Le sens de base de *javelle* est connu : il s'agit d'une grosse poignée de céréales coupées en une fois à la faucille. On le voit sur une belle image du *Tacuinum sanitatis*, et on peut aller regarder travailler les scieurs de chaume à couverture ou les scieurs de beaux bouquets de lavande fine. La première définition donnée par le TLF (« brassée de céréales ou d'oléagineux moissonnée à la faux ou à la moissonneuse, demeurant en petits tas sur le chaume, avant la mise en gerbe ») est pourtant erronée, car le terme *brassée* ne convient pas, ce dont témoigne la citation tirée de Zola (*Sa brassée d'épis, qu'elle posait ensuite en javelle*)²³. Au lieu de définir, le rédacteur a copié un manuel agro-technique. Or ces manuels sont très souvent de mauvaises sources pour la lexicographie. En l'occurrence, la définition de Littré (« nom donné à des poignées de blé scié, qui demeurent couchées sur le sillon jusqu'à ce qu'on en fasse des gerbes »)

quelque chose, cela reste actuellement encore douteux. Mgr. ζαβα correspond au persan *džebe* ; <ζ> est réalisé [dz] (<z> ou <j>) en ancien français, cf. Rheimfelder (1968 : § 56 ; 365 ; 403-404).

²³ Le Nouveau Petit Robert présente la même erreur, et il cite de même Zola.

aurait représenté un meilleur modèle.

Définitions sous « Étymologie et histoire ». – La définition « chacune des poignées de blé scié qu'on couche sur la terre pour laisser le grain jaunir » donnée sous 1. a) est assez satisfaisante, même s'il aurait été préférable de supprimer ou de mettre entre parenthèses la séquence *pour laisser le grain jaunir* et d'introduire l'idée à la faucille. La différence entre la définition du lexème de l'ancien français et celle du (même) lexème du français moderne s'explique par le travail parallèle des deux rédacteurs.

Pour ce qui est de la définition 1. b) (« botte d'échalas »), elle peut à la rigueur convenir pour l'extension du sens vers « assemblage de choses de même nature liées ensemble ». Mais la marque *viticulture* est à supprimer, car elle ne concerne que le seul contexte daté de 1307. *Javelle* peut tout aussi bien désigner, comme dans un document de 1306, une botte de grosses branches pour faire du charbon ou bien, comme dans un texte de 1328, un assemblage de bois de construction (cf. Dörr in DEAF J 220 ; déjà von Wartburg in FEW 4, 15b, *GABELLA 2). En outre, la définition est maladroite du point de vue lexicographique, puisqu'elle comprend l'objet du contexte (*d'échalas*) : s'il était vrai qu'il s'agissait toujours de bottes d'échalas, il faudrait placer le complément d'objet entre parenthèses. On revient donc toujours à la formule classique : la définition doit correspondre à tout le défini — et seulement au défini.

Si la définition 2. a) (« monceau [de victimes] ») place le complément d'objet correctement entre parenthèses, l'utilisation du terme *monceau* est critiquable : il s'agit d'un équivalent du français moderne dont l'image sous-jacente véhicule une idée différente. Les poètes médiévaux ont également parlé de monceaux de morts, mais *variatio delectat*, et *javelle de morts* rappelle de façon expressive la Mort qui fauche sans distinction. Cette connotation doit être maintenue (principe stylistique), et il faut s'abstenir d'attribuer à *javelle* un sens que ce mot ne possède pas (principe sémantique). De plus, cette métaphore est encore vivante au 20^e siècle, ce dont témoigne la citation de Giono donnée sous D. (*Notre corps est comme de l'herbe, dit-il. Voilà que nous sommes dans le demi-cercle de la faux. Les pieds de l'archange marchent déjà sur nos compagnons tombés en javelle*). Il est par ailleurs plus que douteux que cette métaphore soit bien placée sous D. (*tomber en javelle* « être décerclé [tonneau] ») : le contexte suggère fortement un rattachement à A., sinon, ici encore, la poésie souffre sous la serpe du lexicographe²⁴.

Sous 2. b), le terme de saline est défini « tas de sel retiré du marais salant ». En réalité, *tas* ne convient pas très bien, car les ouvriers des marais salants amoncellent sur la table d'abord des monceaux allongés (*javelles*) et plus tard seulement de véritables tas (principe des mots et des choses ; répercussion sur la sémantique)²⁵ : *tas allongé* serait déjà plus précis²⁶.

Statut du latin médiéval. – L'étymologie (« mot d'origien gauloise ») est accompagnée de l'indication « cf. lat. médiév. *javella* », censée appuyer l'étymon. Toutefois, latin médiéval *javella* ne représente en réalité qu'une latinisation de fr. *javelle* (DC 4, 281b : *javella de buscha* « brassée de bûches »), et cette attestation se situe donc du côté de l'*explicandum* et non pas du côté de l'*explicans*.

²⁴ Le rédacteur s'est focalisé sur le syntagme *tomber en javelle*, compris comme une locution figée, sans s'interroger sur le sens de *javelle*.

²⁵ À corriger aussi plusieurs fois FEW 4, 16a, *GABELLA 3.

²⁶ Des remarques analogues pourraient être formulées pour la définition « petit tas de huit morues ayant reçu plusieurs soleils ». Mais ici, le terme *tas* dérange moins, car nous savons par expérience que les morues ne seront pas entassées pêle-mêle, mais bien en javelle.

2.4. Javelot

JAVELOT, subst. masc.

A. — Arme de jet, plus courte qu'une lance, constituée d'une hampe et d'un fer acéré, qu'on lançait à la main ou à l'aide d'une machine. [...]

B. — *SPORTS*. Instrument utilisé dans le lancer, discipline d'athlétisme, et constitué d'une tige munie d'une pointe métallique. [...]

Prononc. et Orth. : [zavlot]. Att. ds *Ac. dep.* 1694. **Étymol. et Hist.**

Ca 1135 *javelot* (*Couronnement de Louis*, 950 ds T.-L.). Terme dont l'aire d'origine est limitée au domaine d'oïl où l'on peut distinguer le type agn. *gaveloc* (dep. *ca* 1140 GEFREI GAIMAR, *Hist. des anglais* ds T.-L.) et le type *javelot*, *supra*. Étant donné la localisation des formes en *-oc* qui semblent originelles, il paraît vraisemblable d'y voir avec H. KELLER ds *Z. rom. Philol.* t. 83, 1967, pp. 268-279, un empr. à l'ags. *zafeluc* (ou plus exactement à sa var. **zafeloc*, supposée d'apr. les formes de m. angl. et d'angl. mod.) « javelot léger », largement attesté dans les gl. de la fin du x^e au début du xii^e s., d'orig. celt., corresp. soit au cymrique *gaflach* « fourche, lance », soit au cymrique *gaflog* « fourchu », empr. dans le 1^{er} cas à un a. brittonique **gabal-akko*- (que l'on peut déduire du bret. *gaoloc'h*, *gaoloc'h* « qui a de longues cuisses »), dans le 2^e cas, à un a. brittonique **gabal-ik-o* (que l'on peut déduire du bret. *gaolek* « id. », m. irl. *gablach* « fourchu », gaélique *gabhlach* « id. »), ces diverses formes remontant à un celt. primitif **gabal-* « fourche ». Les formes en *-ot** sont issues des formes agn. par substitution de ce suff. plus familier que la finale en *-oc*. Un rattachement au gaul. **gabalaccos* (REW³ 3642), **gabalus* « fourche » (FEW t. 4, p. 12 a), **gabaliicos* (EWF²) est moins satisfaisant du point de vue de la géogr. linguistique. [...]

Étymologie. — Le problème central est ici la variation de l'initiale entre la forme *gaveloc* de l'anglonormand et celle du continent, *javelot*. De plus, la discussion étymologique, déjà difficile, se complique d'un problème graphique : « un emprunt à l'ags. *zafeluc* (ou plus exactement à sa var. **zafeloc* [...]) » suggère le passage tout de même bizarre de <z-> à <g-> et <j->. La graphie <z-> est toutefois absolument erronée : en réalité, l'étymon présumé est ancien anglais (ou « anglo-saxon ») *zafeluc* « sorte de lance courte » (BosTol 358a ; OED G 85b), où <z> marque une occlusive vélaire sonore (cf. en français <g> devant voyelle postérieure)²⁷ ; le terme peut aussi être graphié *gafeluc* (*ibid.*)²⁸. On notera encore que le *f* est sonore.

La variante **zafeloc* est reconstruite à partir du moyen anglais et de l'anglais moderne, ce qui n'est pas sans poser problème, car ces états de langue auraient pu avoir subi l'influence du français. En revanche, du point de vue morphologique, *gafeloc* est en principe irréprochable, puisque *-oc* représente une variante du suffixe diminutif *-uc* fréquente en ancien anglais.

²⁷ Le *yogh* [jɔɣ] (« joug ») a la valeur d'une spirante ou constrictive vélaire à l'initiale devant <e> et <i> et entre voyelles postérieures et <l> et <r> ; il équivaut à une occlusive vélaire sonore dans les autres positions. Tout comme les scribes de l'époque moyenne anglaise, les grammairiens modernes distinguent <ġ>, spirant, et <g>, occlusif. Si le caractère spécial n'est pas disponible, il faut utiliser <g>. — L'équipe TLF-Étym pourrait chercher de façon automatique tous les cas où le graphème <z> apparaît dans des lexèmes attribués à l'anglo-saxon ou à l'ancien ou au moyen anglais, pour les corriger en bloc, tout en vérifiant bien sûr chaque cas.

²⁸ Inversement, ancien anglais *zæfel* « fourche » se prononce avec une constrictive et peut s'écrire *gæfel*.

Les développements qui suivent (« d'orig. celt. [...] ») relèvent de l'*etimologia remota* : passionnantes, elles ne résolvent pourtant pas le problème du *j-* continental. Comme le changement [g^a > dʒ] est daté d'avant 800 (selon Rheinfelder 1968 : § 395) ou au plus tard des 11^e/12^e siècles (selon Fouché 1961 : 557)²⁹, un tel emprunt à l'ancien anglais serait (très) ancien, ce qui génère le doute. Pour cette raison, Dörr *in* DEAF J 222 penche pour un emprunt au celtique **gabal-āko* « petite lance » (rattachement que le TLF écarte pour des raisons géolinguistiques). On aurait donc sur le continent un type au suffixe roman (par calque morphologique³⁰) et sur les îles un dérivé au suffixe anglais (par calque morphologique [-ak > -uc / -oc] et éventuellement par évolution phonétique [-ak > -oc], cf. DEAF).

Il est probablement utile de mentionner le principe de l'aire culturelle pour mieux expliquer à la fois l'unité et la diversité de ces désignations d'une arme qui semble avoir été typique des deux côtés de la Manche. On devrait étayer l'étymologie par des précisions archéologiques (le javelot, une reviviscence du *pilum* léger, à côté du *gaesum/gisarme* lourd ?), et on pourrait s'arrêter sur la métaphore « (petite) fourche » > « lance courte et légère » (hypocoristique, dans la bouche des soldats ?).

2.5. Jonction

JONCTION, subst. fém.

I. — [En parlant de choses]

A. — Action de joindre une chose à une autre ; résultat de cette action (cf. *joindre* I B 1, 3). *Jonction bout à bout*. [...]

B. — Endroit où se joignent deux choses. *Point de jonction*. *La couverture [des cases] forme deux plans inclinés, qui ont environ dix à douze pieds d'élévation à leur point de jonction, trois ou quatre sur les côtés* (Voy. *La Pérouse*, t. 4, 1797, p. 76). [...]

C. — Action par laquelle on fait communiquer deux choses qui étaient séparées, éloignées ; résultat de cette action (cf. *joindre* I B 4). [...]

II. — [En parlant de pers.] Action d'établir une rencontre, une relation. *Il faut que les gouvernants finissent par rejoindre les philosophes. Quand cette jonction est faite à temps, le progrès est obtenu* (HUGO, *Actes et par.*, 3, 1876, p. 73) : [...]

Prononc. et Orth. : [z³ksj³]. Att. ds *Ac.* dep. 1694. **Étymol. et Hist.**

1. Ca 1245 « union matrimoniale, union charnelle » (HUON DE CAMBRAI, *Regrés N.-D.*, 107, 3 ds T.-L.), seulement en a. et m. fr. ; **2.** 1477, nov. « action de réunir une chose à une autre (ici, l'Artois à la Couronne) » (*Ordonnances des rois de France 3^e race*, t. 18, p. 305) ; spéc. 1690 dr. *jonction de procès* (FUR.) ; **3. a)** 1581 « (de personnes) action de se re-joindre, de se retrouver » (*L'Hist. de France*, p. 484 d'apr. H. VAGANAY ds *Rom. Forsch.* t. 32, p. 95) ; av. 1664 milit. *la jonction des ennemis* (PERROT D'ABLANCOURT ds RICH. 1680) ; **b)** 1819 « point où se rejoignent deux voies de communication » (BOISTE). Empr. au lat. *junctio*, *-onis* « union, liaison, cohésion », avec influence de *joindre**. [...]

Étude de la première attestation. — La première attestation absolue, relevée chez Huon de Cambrai, est définie « union matrimoniale, union charnelle », ce qui est ambigu : une seule occurrence ne tolère qu'une seule définition. Mais le vrai problème est ailleurs : le lexème *jonction* n'apparaît pas dans le texte en question ! Il est vrai que l'édition du *Regrés nostre dame par Huon*

²⁹ Hubert Petersmann, latiniste à Heidelberg, a pu noter *t* > *ts* dès le 5^e siècle.

³⁰ Le TLF qualifie *-ot* de « suffixe plus familier », ce qui n'est pas faux.

le Roi de Cambrai porte « Les .II. cars a une se tienent Qui par droit mariage i vienent. Oies con haute junction, Kant une les .II. cars devienent Ne l'une a l'autre n'appartienent » (Långfors 1907 : 107, ligne 3), mais dans l'apparat critique, Långfors signale que le manuscrit (unique) a en réalité la leçon *haute a junction* : il faut lire non pas (*a*) *junction* (comme le fait TL 4, 1764 suite à Långfors), mais *ajunction*. Ni Godefroy ni Wartburg in FEW 24, 159b ne se sont d'ailleurs laissés tromper.

Sémantique historique. – Le TLF attribue ce sens 1 (« union matrimoniale, union charnelle ») à l'ancien et au moyen français. En réalité, on ne relève dans le TL — à part l'attestation de Huon de Cambrai, que nous venons d'écartier —, qu'Ovide moralisé (OvMorT, édition Tarbé 1850). Ce texte date d'environ 1320, mais le manuscrit quasiment contemporain porte *charnel mixtion* (OvMorB IV 2230). Ce sont les manuscrits dits C, bien postérieurs (14^e/15^e siècles), qui ont *charnele jonction*. Or *jonction* y a simplement le sens 2. (« action de réunir une chose à une autre »), et c'est l'adjectif déterminatif qui apporte l'idée sexuelle. Ce sens général peut néanmoins être antédaté de 1477 en *ca* 1380 (JPreisLiègeB, vers 35010, édition Borgnet/Bormans 1877 : 680a). En résumé, il convient de supprimer, dans la notice étymologique, le sens 1. et d'antédater le sens 2. En outre, on pourrait se poser la question de savoir s'il ne serait pas intéressant de mettre en évidence la locution nominale *charnele jonction*.

2.6. Jongler

JONGLER, verbe intrans.

A. — [En emploi abs. ou suivi de la prép. *avec*]

1. Lancer en l'air divers objets que l'on reçoit dans les mains et que l'on relance aussitôt en variant leurs trajectoires. [...]

2. *Au fig.* Se faire un jeu de. *Jongler avec les difficultés, les idées, les mots.* [...]

B. — [Autres constr. prép.]

◆ **Jongler de.** S'amuser, jouer de. [...]

◆ *Région.* (Canada), *fam.* **Jongler à** (région., *fam.*). Penser, réfléchir sérieusement à. [...]

Prononc. et Orth. : [ʒɔ̃ʒlɛ], (*il*) *jongle* [ʒɔ̃ʒlɛ]. Att. ds *Ac.* dep. 1878.

Étymol. et Hist. **A. 1.** xv^e s. [ms.] *jongler à qqn* « s'amuser avec quelqu'un » (FROISSART, *Chroniques*, éd. S. Luce, t. 12, p. 21), attest. Isolée ; **2.** 1546 « faire des plaisanteries » (EST., s.v. *Iocari* : Railler..., farcer, rigoler, **jongler**), donné comme vieux par RICH. 1680 ; **3.** 1690 « faire des tours de passe-passe » (FUR.). **B. 1.** 1863 fig. « manier de façon adroite et désinvolte » (GONCOURT, *Journal*, p. 377 : [il] fait des cabrioles de phrases, **jongle** avec ses plus beaux paradoxes) ; **2.** 1893 *jongler avec les difficultés* (DG). Altération sous l'infl. de *jangler* « bavarder, plaisanter, hâbler, médire » (xii^e s.-1660 d'apr. FEW t. 16, p. 280b ; cf. aussi pour le sens de « bavarder » *jongler* 1801, CRÈVECŒUR, *Voyage*, t. 2, p. 122) d'un a. b. frq. **jangalon* « bavarder » (cf. m. néerl. *janken* « gémir » ; *jangelen* « murmurer, grommeler, miauler » ; m. b. all. *janken* « gémir, se lamenter, piauler ») ; de l'a. fr. *jogler* « se jouer de » (xii^e-xiii^e s., cf. FEW t. 5, p. 41 a-b) et « plaisanter ; faire le métier de jongleur » (xiii^e s., *ibid.*), lui-même issu du lat. *joculari* « dire des plaisanteries ». [...]

Excursus sur l'article jongleur. – La structure de la rubrique « Étymol. et Hist. » des articles *jongler* et *jongleur* gagnerait à être unifiée, dans l'intérêt de mettre en évidence le parallélisme évolutif des deux lexèmes. Il est vrai qu'ils se rattachent à deux étymons différents (latin *joculāre* et

joculātor)³¹, mais ils ont subi une évolution phonétique (nasalisation) commune. L'introduction de la nasale date dans les deux cas de la fin de l'ancien français. Elle a été expliquée par un croisement avec *jangler* v.intr. « bavarder » et *jangleor* subst. masc. « bavard ; vantard » ou par une évolution phonético-sémantique (« la nasale exprime une certaine intensité des activités plutôt physiques du *jogleor* », Möhren in DEAF J à paraître). Face à ces données, l'étymologie que propose le TLF pour *jongleur* (« du lat. *joculator* [...] La forme *jongleur* est due à un croisement avec l'a. subst. *jangleor* ») est plus satisfaisante que celle qu'il donne pour *jongler*, où les indications sur l'étymologie de *jangler* ne font que brouiller les cartes³².

En revanche, la première attestation donnée pour le type nasalisé *jongleur* (13^e siècle, *La Vie saint Franchois* [cité à travers TL] ; édition Schmidt 1905) est erronée : une vérification sur le manuscrit montre que ce dernier porte *jougleur*. Dans la mesure où il s'agit d'une attestation charnière, le principe paléographique aurait pu (ou dû ?) pousser le rédacteur à effectuer une vérification sur le manuscrit ; à défaut, il aurait pu marquer cette attestation de l'indication « à vérifier »³³.

Tournons-nous à présent vers le sémantisme de *jongleur*³⁴. Le point de départ de toute description sémantique historique est constitué d'une bonne compréhension du lexème de l'ancien français. Pour savoir quelle réalité désignait ce dernier, il convient d'analyser tous les contextes — il faut dire que Faral 1910 a bien préparé le terrain — et de s'intéresser au champ onomasiologique du terme (tant en français qu'en latin médiéval). Les *joculatores* chantent, selon Thomas de Chobham (ca 1215), *gesta principum et vitas sanctorum*, tandis que les *histriones* induisent les gens au péché (Berschlin 1991 : 352, note 245). Dans d'autres textes, les *histriones* paraissent acceptables mais pas les *fidicines et pantomimi* (*ibid.* 214, note 620). Ailleurs, le *histrion* propose des jeux qui déplaisent aux ecclésiastiques mais qui enchantent, au début du 11^e siècle, l'empereur Henri II : un *histrion* apparaît sur scène nu, recouvert de miel qu'il fait lécher par son ours (*ibid.* 216). Dans la Vie de saint Grégoire (édition Meyer 1883), un cheval ensorcelé fait des bonds *Com jugleres qui se debrise* (cf. DEAF J à paraître, note 18) ; les gloses, enfin, juxtaposent *jogleor(s)* à des termes comme *balatro*, *mimos*, *parasitastro* ou encore *prestigiator* (cf. Hunt 1991). Le jongleur était donc un génie en matière de divertissement, maîtrisant tout entre le chant pieux et les tours d'escamotage ; en partant de là, l'histoire des sens modernes se comprend. Peut-on dire qu'en matière de diversification de ses activités le jongleur ressemble au lexicologue ?

Première attestation de jongler. – Pour le TLF, le verbe *jongler* remonterait à Froissart, ce qui est erroné : en réalité, le manuscrit des *Chroniques* porte *jangloit* (du verbe *jangler* « bavarder »). De fait, l'indication « attest. isolée » du TLF était un excellent indice du caractère douteux de cette attestation. Pour ce qui est de l'attestation du *Livres d'Amours de Drouart la Vache* (daté de 1290), elle représente une lecture erronée de Bossuat (1926 : 47, vers 1649) : le manuscrit porte clairement

³¹ Von Wartburg in FEW 5, 41b a tort de considérer *jongleur* comme un dérivé roman : latin *joculātor* est aussi ancien que *joculāre*, et même mieux attesté.

³² Le rédacteur s'est perdu dans la brousse : pour comprendre son texte, il faut remplacer la parenthèse fermante derrière « CREVECEUR, *Voyage*, t. 2, p. 122 » et la parenthèse ouvrante devant « cf. m. néerl. *janken* » par des virgules et enlever le point-virgule après « piauler ». En tout état de cause, l'ensemble des indications sur l'étymologie de *jangler* est superflu, car l'origine de ce mot n'a aucune importance pour le croisement tardif supposé avec *jogler*.

³³ Comme la distinction de <u> et de <n> manuscrits est toujours malaisée, il faut être très prudent dans le cas présent, où l'étymologie dépend des jambages gothiques. La première attestation assurée du type à nasale semble se trouver dans *Hervis de Mes* (1^{er} quart du 13^e siècle), où l'éditeur, Jean-Charles Herbin, donne opportunément en note la variante *jōgler* (manuscrit de 1311).

³⁴ Le TLF donne sous A. 1. le sens ancien (« [au Moyen Âge] ») de « musicien, chanteur ambulant qui allait de château en château récitant des vers, chantant des chansons en s'accompagnant de divers instruments de musique » (définition non satisfaisante) et sous B. (« au fig. ») « personne habile à manipuler êtres et choses ». Or le sens B. ne se rattache pas à A. 1., mais à A. 3. « professionnel du spectacle de cirque qui se livre à des tours de jonglerie et d'acrobatie ».

iougler (cf. DEAF J à paraître, note 5 : leçon due à Marc Kiwitt).

Étymologie de jongler. – Les indications étymologiques données s.v. *jongler*, nous l’avons dit (cf. note 32), sont extrêmement confuses. Le noyau de l’étymologie n’est énoncé qu’à la fin : « issu du lat. *joculari* ». Énoncée ainsi, cette étymologie est fautive, car par voie héréditaire, JOCULARE — point de départ plus plausible que JOCULARI, cf. TLL : « *ioculo*, -āre (et *iocular* ?) »³⁵ — serait passé à **joglier* (avec [j]), comme VIGILARE donne *veillier* (cf. *a contrario* l’emprunt *règle*) : il s’agit clairement d’un emprunt. En réalité, toute l’étymologie pourrait se réduire à : « Emprunt au lat. *joculāre*, d’où afr. mfr. *jogler*, passé à *jongler* à partir du 14^e siècle (soit sous l’influence de *jangler*, qui apparaît souvent comme variante de *jogler*, soit par l’introduction d’une nasale comme élément phonético-sémantique) »³⁶.

Note sur les définitions. – Une dernière remarque, qui plaide en faveur d’indications sémantiques systématiques dans les notices historiques et d’un calque de la structure sémantique moderne dans la rubrique « Étymol. et Hist. » : il faut tenir compte des lecteurs ou plutôt des consultants ponctuels et des lecteurs — sans doute rares, mais ce sont des lecteurs favorisés — qui veulent se faire une idée complète d’une unité lexicale, de ses sens actuels, de son histoire et de son étymologie. Dans la partie synchronique de l’article *jongler*, le lecteur trouve d’abord le sens « lancer en l’air divers objets que l’on reçoit dans les mains et que l’on relance aussitôt en variant leurs trajectoires » (A. 1.), puis « se faire un jeu de » (A. 2.), sens repris sous B. (« s’amuser, se jouer de »). La rubrique étymologique, quant à elle, distingue les sens « s’amuser avec quelqu’un » (A. 1. ; à écarter, cf. ci-dessus), « faire des plaisanteries » (A. 2.), « faire des tours de passe-passe » (A. 3. ; seulement Furetière 1690), puis « manier de façon adroite et désinvolte » (B.) ; plus bas, afr. *jogler* est défini « se jouer de » et « plaisanter ; faire le métier de jongleur ». Le lecteur en est réduit à reconstituer lui-même l’articulation des différents sémantismes donnés en synchronie et en diachronie.

3. Conclusion

Les exemples sont hétérogènes, réunis (presque) par le hasard. Et pourtant, la conclusion s’impose toute seule : l’étymologie naît et se nourrit d’une analyse fine des faits réunis. La qualité de la recherche qui précède l’établissement d’une étymologie décide de la qualité et de la persistance de cette dernière.

4. Références bibliographiques

Berschlin, Walter (1986–2004) : *Biographie und Epochenstil im lateinischen Mittelalter* (5 vol.). Stuttgart : Hiersemann.

Borgnet, Adolphe, Stanislas Bormans (éd.) (1877) : *Ly Myreur des historis, chronique de Jean des Preis dit d’Outremeuse*, volume 4. Bruxelles : Hayez.

BosTol = Bosworth, Joseph, T. Northcote Toller (1882–1898) : *An Anglo-Saxon dictionary*. Oxford : Oxford University Press.

Bossuat, Robert (éd.) (1926) : *Li Livres d’Amours de Drouart la Vache*. Paris : Champion.

Brunelli, Vitaliano (1913) : *Storia della città di Zara dai tempi più remoti sino al 1815*. Venise : Istituto veneto d’arte grafiche.

Cobarruvias y Orozco, Sebastián de (1611) : *Tesoro de la lengua castellana o española*, édité par Felipe Maldonado/Manuel Camarero. Madrid : Castalia.

DC = (1883–1887) : *Glossarium mediae et infimae latinitatis conditum a Carolo du Fresne Domino du Cange*, editio nova a Leopold Favre (10 vol.). Niort : L. Favre.

DEAF = Baldinger, Kurt *et al.* (1974–) : *Dictionnaire Étymologique de l’Ancien Français*.

³⁵ La forme passive de l’étymon provient de von Wartburg in FEW 5, 41a, JOCULARI.

³⁶ À la place de la parenthèse on pourrait, dans une notice au fond sommaire, écrire simplement : « à nasale pas encore expliquée de façon claire ».

Québec/Tübingen/Paris : Presses de l'Université Laval/ Niemeyer/Klincksieck.

Diez, Friedrich (1887⁵ [1853¹]) : *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*. Bonn : Adolph Marcus.

EI = Houtsma, Martin Theodor *et al.* (1913–1938) : *Enzyklopaedie des Islām. Geographisches, ethnographisches und biographisches Wörterbuch der muhammedanischen Völker* (6 vol.). Leiden : Brill/Leipzig : Harrassowitz.

Faral, Edmond (1910) : *Les Jongleurs en France au Moyen-âge*. Paris : Champion.

FEW = Wartburg, Walther von (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.

Fouché, Pierre (1952–1961) : *Phonétique historique du français* (3 vol.). Paris ; Klincksieck.

Gay = Gay, Victor (1880–1902) : *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance* (2 vol.). Paris : Librairie de la Société Bibliographique/Picard.

Gdf = Godefroy, Frédéric (1879–1902) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (10 vol.). Paris : Vieweg.

GDLI = Battaglia, Salvatore (1961–2004) : *Grande dizionario della lingua italiana* (21 vol. et un supplément). Turin : UTET.

Gossen, Charles Theodore (1976³ [1951¹]) : *Grammaire de l'ancien picard*. Paris : Klincksieck.

Graesse, Johann Georg Theodor *et al.* (1972) : *Orbis latinus. Lexikon lateinischer geographischer Namen des Mittelalters und der Neuzeit* (3 vol.). Braunschweig : Klinkhardt & Biermann.

Gregorio, Giacomo de (1905) : *Asic. it. giarda (it. giardone), sic. ciarda, fr. jarde (jardon)*. In : *Zeitschrift für romanische Philologie* 29, 228-231.

Herbin, Jean-Charles (éd.) (1992) : *Hervis de Mes, chanson de geste anonyme*. Genève : Droz.

Hunt, Tony (1991) : *Teaching and learning Latin in thirteenth-century England* (3 vol.). Cambridge : Brewer.

Kolias, Taxiarchis G. (1980) : Ζάβα, ζαβαρειῶν, zaβαρειώτης. In : *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* 29, 27-35.

— (1988) : *Byzantinische Waffen. Ein Beitrag zur byzantinischen Waffenkunde von den Anfängen bis zur lateinischen Eroberung*. Vienne : Österreichische Akademie der Wissenschaften.

Kretschmer, Konrad (1909) : *Die italienischen Portolane des Mittelalters. Ein Beitrag zur Geschichte der Kartographie und Nautik*. Berlin : Mittler.

Långfors, Arthur (éd.) (1907) : *Li regrés nostre dame par Huon le Roi de Cambrai*. Helsingfors : Imprimerie Centrale.

LEI = Pfister (Max)/Schweickard (Wolfgang) (dir.), 1979–. *Lessico etimologico italiano*, Wiesbaden, Reichert.

Lindsay, Wallace M. (éd.) (1911) : *Isidori Hispalensis Episcopi etymologiarum sive originum libri XX* (2 vol.). Oxford : Clarendon.

Littre = Littré, Émile (1863–1872) : *Dictionnaire de la langue française* (2 tomes et 4 volumes). Paris : Gallimard/Hachette.

Meyer, Paul (1883) : *La Vie de saint Grégoire le Grand traduite du latin par Frère Angier, religieux de Sainte-Frideswide*. In : *Romania* 12, 145-208.

Möhren, Frankwalt (2004). *Seme und Sachen*. In : Franz Lebsanft, Martin-Dietrich Gleßgen (éd.) : *Historische Semantik in den romanischen Sprachen*. Tübingen : Niemeyer : 71-77.

— (2005) : *Englisch standard. Ein Beispiel französisch-englischer Wort- und Sachgeschichte*. In : Wolfgang Dahmen *et al.* (éd.) : *Englisch und Romanisch*. Tübingen : Narr : 53-75.

Nouveau Petit Robert = Rey-Debove, Josette, Alain Rey (dir.) (2002) : *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert.

OED = Murray, James A. H. (1888–1928) : *A new English dictionary on historical principles*

(10 vol.). Oxford : Clarendon.

Pellegrini, Giovan Battista (1972) : *Gli arabismi nelle lingue neolatine con speciale riguardo all'Italia* (2 vol.). Brescia : Paideia.

REW = Meyer-Lübke, Wilhelm (1935³ [1911–1920¹]) : *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*. Heidelberg : Winter.

Rheinfelder, Hans (1968⁴ [1937¹]) : *Altfranzösische Grammatik, 1. Teil : Lautlehre*. Munich : Hueber.

Roquefort-Flaméricourt, Jean-Baptiste-Bonaventure de (1808) : *Glossaire de la langue romane* (2 vol.). Paris : Warée.

Schmidt, Adolf (1905) : *La vie saint Franchois nach manuscrit français 19531 der Nationalbibliothek in Paris*. Leipzig : O. Schmidt.

Schultz, Alwin (1889² [1879/1880¹]) : *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesänger* (2 vol.). Leipzig : Hirzel.

Steindorff, Ludwig (1984) : *Die Dalmatinischen Städte im 12. Jahrhundert*. Cologne : Böhlau.

Tarbé, Prosper (éd.) (1850) : *Les Œuvres de Philippe de Vitry*. Reims : Regnier.

TL = Tobler, Adolf, Erhard Lommatzsch (1925–2002) : *Altfranzösisches Wörterbuch* (11 vol.). Berlin/Wiesbaden/Stuttgart : Weidmann/Steiner.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

TLL = 1900–. *Thesaurus linguae latinae*, Leipzig, B. G. Teubner.

Tramater = Liberatore, Raffaele (dir.) (1829–1840) : *Vocabolario universale italiano* (7 vol.). Naples : Tramater.

White, Julian Eugene (éd.) (1968) : *La Conquête de Constantinople/Geoffroy de Villehardouin*. New York : Appleton.